

André v a n d e n A b e e l e (Belgique)

LA SAUVEGARDE DES PETITES VILLES HISTORIQUES - ASPECTS LEGAUX,
FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

Les organisateurs de ce colloque m'ont assigné une tâche qui m'a semblé fort étendue: traiter des aspects légaux, administratifs et financiers de la sauvegarde des petites villes historiques, y ajouter des considérations sur les problèmes de propriété, sur les méthodes de financement et sur la réglementation, me semble un vaste sujet qui dépasse largement les possibilités d'une véritable synthèse, dans un laps de temps aussi bref.

Je me suis trouvé par ailleurs à plusieurs reprises confronté avec la question dans quelle mesure mes réflexions ne formeraient pas double emploi avec ceux des rapporteurs qui m'ont précédé et qui touchent, à partir d'autres points de départ aux mêmes problèmes. Dès lors mon intervention devait je crois surtout se situer au niveau de la réflexion personnelle sur base d'une expérience vécue dans la gestion d'une ville historique.

Au demeurant, trois questions préliminaires, que je me suis posé, et sans doute d'autres rapporteurs également, au sujet du cadre de discussion qui nous est proposé, me semblent démontrer la difficulté de cerner avec une rigueur absolue le problème:

1. Qu'entend-on par PETITE ville historique?

La plupart de nos grandes villes historiques, réduites à leur superficie de ville fortifiée, auront en général un ordre de grandeur situé entre 150 et 350 ha.

Ce sont je crois, à l'échelle de nos idées actuelles de petites villes, et très souvent elles ne sont plus que le centre d'une agglomération ou une partie plus ou moins bien intégrée dans un plus vaste ensemble.

A l'extrême on pourrait dire sans doute que p.ex. le Quartier du Marais, pris séparément, peut être considéré comme une petite ville historique, noyée dans un ensemble beaucoup plus vaste.

Ce n'est sans doute pas ce dont nous voulons parler ici, mais il me semble de toute façon que la fluidité de la notion de taille est un élément à ne pas oublier dans nos débats.

Sans encore oublier que mis à part la superficie à considérer, nous ne manions pas de critères, bien définis pour dire à partir de quel seuil le nombre d'habitants, l'importance économique, le rayonnement culturel, l'attraction touristique, l'importance historique, ou d'autres éléments nous feront considérer une ville comme grande, moyenne ou petite.

2. Qu'entend-on par petite VILLE historique?

Quand parlons-nous d'une ville? Est-ce le concept historique ou juridique qui compte? Damme et Durbuy en Belgique sont des villes:

elles ne comptent pourtant que 2.000 habitants.

Est-ce le seuil d'importance en nombre d'habitants, de fonction régionale ou autre, et si oui à partir de quel seuil?

Est-ce l'homogénéité de l'ancienne ville qui compte, quelle soit ou non intégrée dans un environnement urbain plus important?

3. Qu'entend-on enfin par petite ville HISTORIQUE?

Est-ce le nombre et la qualité des bâtiments historiques qui permettent d'attribuer ce label? Est-ce l'âge respectable et le passé de la ville? Est-ce au contraire le caractère de tout son environnement bâti qui, même s'il peut s'agir d'une ville relativement récente, par le fait de son aménagement, de son architecture, de ses volumes et de sa configuration répond au critères généralement appliqués à définir une ville historique?

S'agit-il donc bien plus d'un certain type de ville, d'un certain esprit dans l'aménagement du territoire, d'un certain climat et mode de vivre, plutôt que de bâtiments anciens, de remparts médiévaux et de configurations urbaines séculaires?

De ces quelques remarques je voudrais arriver à la conclusion que si des problèmes spécifiques peuvent se poser aux petites villes historiques, (quelle que soit la définition exacte qu'on en donne) le fait même de la fluidité du terme, me permet de dire que les problèmes, et alors surtout dans le domaine des aspects légaux, administratifs et financiers seront en fait très similaires à ceux qui se posent à n'importe quelle ville dite historique, ou à n'importe quel quartier historique d'une ville, qu'ils soient très grands, qu'ils soient de taille moyenne ou qu'il soient petits.

En plus la limite entre les petites villes et les villages historiques est également fluide, dans la mesure où, même si l'échelle est différente, la plupart des problèmes se retrouvent être identiques dans n'importe quel environnement bâti.

Cette constatation ne facilite évidemment pas la tâche, car il s'agirait en fait maintenant de reprendre l'ensemble des aspects légaux, administratifs et financiers, et de les appliquer aux problèmes concrets des petites villes historiques.

Je ne pourrai forcément qu'être bref et incomplet, en essayant de souligner avec des mots à moi, des aspects qui me paraissent dignes d'attention.

I. ASPECTS LEGAUX DE LA CONSERVATION

A. Approche générale

Les aspects légaux de la conservation des petites villes historiques me semblent précisément faire partie de ces problèmes qui prêtent peu à distinction et à particularisation en comparaison avec d'autres catégories de villes historiques.

Nous nous retrouvons ici devant le total des problèmes légaux qui ont été traités à de multiples reprises déjà à des colloques. Le catalogue des législations existantes, qui a été déjà amplement dressé ces dernières années tend toujours à démontrer que dans quelques pays une bonne législation existe, que dans d'autres un

début de législation indique la bonne direction, mais qu'en général dans la plupart de nos pays nous devons constater que la législation est insuffisante, parfois même inexistante, souvent inopérante ou mal employée.

Qu'il s'agisse de la protection des monuments et des sites, et encore plus de la conservation globale d'ensembles historiques, sans parler de la législation sur l'aménagement du territoire et la politique foncière, de grands efforts doivent encore être entrepris dans de nombreux pays pour adapter ou même créer une législation qui corresponde aux nécessités actuellement proclamées par tous ceux qui réfléchissent aux problèmes posés par votre environnement bâti.

B. Principes pour une législation

Je crois que nous avons, dans chacun de nos pays un devoir très clair à mettre sur pied une législation qui réponde aux critères suivants:

1. Il faut approcher les problèmes avec une grande hauteur de vue, et sur base d'un humanisme véritable et d'un souci de la place centrale de l'homme, qui manquent souvent dans les législations sur l'aménagement du territoire et sur l'habitat, conçus selon des schémas trop technocratiques et trop bureaucratiques.
2. La législation doit être globale, et cela dans deux directions:
 - globale dans le sens qu'elle n'isole pas la ville historique comme un objet d'art, mais que l'ensemble soit pensé et rédigé de telle sorte qu'une action légale puisse être menée en même temps sur la ville et sur son environnement bâti et non-bâti.
 - globale ensuite par la nécessité de pouvoir élaborer des actions complexes où de multiples problèmes doivent pouvoir être résolus simultanément et conjointement.
3. La législation doit être claire dans ses principes et ses buts et couple dans ses moyens d'application

Il faut bien se rendre à l'évidence que certaines législations sont tellement lourdes et difficiles à manier que pour des opérations aussi complexes et aussi globales que la conservation de villes ou d'ensembles entiers, elles sont souvent inopérantes et ne permettent pas l'approche globale et la réalisation rapide qui s'imposent.
4. La législation doit être objective et neutre, et j'entends par là qu'elle doit permettre à l'environnement bâti existant de se défendre à armes égales avec les créations et constructions nouvelles. Dans la mesure où le législateur estimerait devoir exprimer une préférence celle-ci me semble devoir s'exprimer en faveur de ce qui existe déjà.

Malheureusement dans beaucoup de nos pays, nous constatons que non seulement le législateur ne tient qu'insuffisamment compte de la conservation des ensembles historiques, mais qu'en plus elle favorise de façon abusive d'autres formes d'habitat, d'organisation économique ou d'aménagement du territoire. Il est patent dans beaucoup de pays que les zones suburbaines des villes ont été urbanisées à grands frais et pourvues d'infrastructures fort coûteuses alors que l'effort équivalent pour la ville ancienne ou centre n'était pas fait;

que les grands ensembles - et e.a. les logements sociaux de construction neuve, ont bénéficié d'injections massives de la part des finances publiques alors que l'aide à l'amélioration de l'habitat existant était chichement distribués, et qu'en outre les critères maniés pour la définition des habitations insalubres défavorisaient injustement le patrimoine architectural; que des efforts importants de législation ont permis de protéger des ensembles de forêts et de zones vertes et encore plus radicalement les terrains agricoles, tandis qu'en même temps peu était entrepris afin de freiner une spéculation foncière qui dans beaucoup de cas était la raison principale de la destruction d'immeubles anciens ou même de quartiers ou de villes entières.

Il y a dès lors, rien que du point de vue légal, encore une très longue route à parcourir, dans beaucoup, si pas dans la plupart de nos pays.

J'ai l'expérience dans mon pays que rien ne se fait ou se fera dans ce domaine, si un profond changement dans les mentalités n'intervient pas. Nous devons nous y employer tous, plus que jamais, en cette année du patrimoine architectural.

Un énorme effort devra encore être soutenu partout, afin de voir rentrer dans les faits, et dans les textes légaux, l'ensemble des principes que nous défendons.

II. ASPECTS FINANCIERS DE LA CONSERVATION

A. Approche générale

La législation est une chose, les moyens financiers pour réaliser la politique préconisée, en est une autre.

Les pays qui ont une législation sur la conservation et la restauration des monuments qui est largement inopérente du fait que la somme que le budget y consacre est insuffisante, voir même ridicule, sont plus nombreux qu'on ne devrait l'espérer.

Il est pourtant évident que dans ce domaine essentiel, nous devons parvenir à un changement radical dans les moyens et les volumes de financement.

Au colloque de Bruges, il y a quinze jours, j'ai longuement traité des aspects économiques et financiers de la conservation des villes historiques.

Sur un terrain odjusqu'à présent très peu de réflexion fondamentale n'a été faite, et alors que la conservation du patrimoine architectural n'a encore que trop rarement été posé en termes exclusivement économiques et e.a. macro-économiques, je crois avoir indiqué un certain nombre d'aspects et avoir sérié un nombre de propositions et de conclusions qui me semblent prouver que la restauration de nos monuments et a fortiori la conservation de nos villes historiques a un fondement économique de premier ordre, dont découle la nécessité d'y affecter les moyens financiers nécessaires.

B. Principes de financement

Je m'en voudrais de refaire devant vous le cheminement de mes réflexions de Bruges, que je désire d'ailleurs encore approfondir avec la collaboration de beaucoup d'autres, et je me bornerai à

trois considérations qui me semblent importantes pour l'action que nous devons entreprendre dans chacun de nos pays afin d'obtenir des moyens financiers plus importants pour notre politique de conservation et de rénovation:

1. Nous devons prouver que les finances que nous exigeons pour la conservation et la rénovation des villes historiques sont bien investies, et qu'elles contribuent à l'essor économique, à la prospérité et au bien-être général.

Il faut absolument que la lourde hypothèque qui pèse sur toutes nos entreprises, notamment le fait qu'on monte en épingle le coût parfois élevé de certaines restaurations et le déficit micro-économique inévitable à presque toute opération de rénovation qui est respectueuse du cadre existant, il faut que cette hypothèque soit levée, et que nous puissions à l'aide des méthodes de calcul de coûts et profits globaux, au niveau de l'économie nationale, prouver que nous sommes tout le contraire de rêveurs ou d'esthètes, poursuivant des idéaux certes fort beaux mais jugés impayables.

2. Il faut qu'en plus nous puissions au niveau des investissements de nos pays, infléchir les moyens financiers actuellement disponibles pour le secteur de l'habitat et de l'infrastructure qui l'accompagne, la détourner pour une bonne part de son usage traditionnel à l'édification de villes satellites et de quartiers périphériques pour donner la priorité, et ce pendant au moins une décennie à la conservation et la rénovation des villes.
3. Enfin il faut que nous insistions sur la nécessité d'affecter une plus large part de l'effort d'investissement national à la conservation, la sauvegarde et l'amélioration du milieu bâti.

Chacun de nos pays a des ressources importantes, et on l'a bien vu dans les programmes immenses, parfois délirants pas toujours économiquement justifiés qui ont été menés à bien ces dernières, trois décennies, p.ex. dans le domaine des autoroutes, de l'extension des zones portuaires, de la construction des écoles et universités, etc.

Plus que jamais nos arguments doivent pouvoir peser de tout leur poids en une période de retour à une plus grande humilité après un temps de mégalomane technocratique, en un temps de meilleure appréciation de la vertu d'économie et même de parcimonie après l'apogée du "waste economy", et en une période de désenchantement général sur la faillite relative des idées d'urbanisme et d'architecture par trop théoriques et techniques qui ont dirigé nos planificateurs et nos architectes.

III. SAUVEGARDER UNE PETITE VILLE HISTORIQUE

A. Approche générale

Enfin, dans une troisième partie je voudrais me risquer à une esquisse de ce qui pourrait ou devrait être le schéma de travail de ceux qui dans une ville historique, et alors en premier lieu

dans une petite ville historique portent la responsabilité pour la sauvegarde de cette ville.

Je crois d'ailleurs que nous touchons ici au point essentiel et à la condition primordiale, oserais-je dire unique qui conditionne la sauvegarde des villes: la volonté politique des dirigeants responsables et de la population concernée.

J'en trouve la raison dans le fait bien simple que dans des pays sans législation bien stricte et avec des moyens financiers dérisoires en faveur des villes historiques, certaines villes ont pu sauvegarder de leur propre chef et souvent de façon remarquable l'essentiel de leur ville et de son caractère historique.

Alors que par contre, dans des pays ayant une législation adéquate et des moyens financiers suffisants ou a vu des villes se détériorer et galvander leur patrimoine architectural.

Je suis dès lors - malgré toute l'importance que j'attache à l'obtention d'un cadre légal adéquat au niveau national et des moyens financiers nécessaires au niveau gouvernemental, plus que jamais persuadé que la clef du problème se trouve au niveau local et au niveau des responsables locaux.

B. Principes de gestion

Oserais-je brosser un tableau, certes fort incomplet, de ce qu'une ville petite ou moyenne devrait ou doit entreprendre pour sauvegarder sa personnalité et son patrimoine architectural?

1. Tout d'abord il faudra un consensus assez général de la population

Sans elle rien ne se fera. Les élus ne sont que l'expression des aspirations de toute une population. Ce qui ne veut pas dire que les élus ne puissent influencer leurs administrés dans un sens ou dans un autre. Au contraire, il me semble utile et nécessaire que des efforts continus soient faits pour sensibiliser la population pour entretenir une fierté légitime, pour l'associer aux efforts entrepris, etc.

A l'inverse, si les responsables communaux sont insensibles aux problèmes de la conservation des villes ils doivent pouvoir être aiguillonnés et talonnés par des groupes d'action qui peuvent jouer le rôle de catalyseur de nouvelles idées et énergies.

2. Au niveau des responsables politiques il faudra des hommes ou des femmes chargés explicitement de la responsabilité de conservation

Dans beaucoup de nos petites villes ce sera le mandataire communal chargé des travaux publics ou de la culture. Pour les raisons qui vont suivre il faudra de préférence prendre un gestionnaire pratique à un esthète. Il faudra d'ailleurs, de préférence, qu'au niveau des responsables élus, la politique de conservation soit basée sur un travail d'équipe. Il faudra en plus que le conseil communal soit étroitement associé aux efforts entrepris et que les dimensions politiques puissent autant que possible ne pas intervenir sur ce terrain qui doit pouvoir faire l'unanimité.

3. Au niveau s'ajoutant, celui de l'administration et des responsables techniques, il faudra veiller, même dans les petites villes, à s'adjoindre au moins un homme compétent, et si possible de créer un service autonome, qui puisse animer, diriger au jour le jour et contrôler l'ensemble des travaux et des efforts.

Il faudra d'ailleurs veiller à une bonne hiérarchisation, où ce soit le problème essentiel de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la conservation globale qui constitue la responsabilité et la charge principale et dont les deux autres: les restaurations et les constructions d'une part, les travaux publics et d'infrastructure d'autre part seront les subordonnés.

Trop souvent dans le passé nous avons assisté à une sorte de "dictature" du responsable des travaux publics, qui avec une optique par trop technique et matérialiste faisait trop peu de cas de l'ensemble des données qui entrent en ligne de compte.

Il est évident que plus la ville est petite, et alors pour un village le problème sera souvent encore plus difficile, plus le recrutement de techniciens compétents sera malaisé.

De nombreux exemples démontrent toutefois que le problème n'est pas insoluble, et que ne fusse qu'un homme dévoué peut faire des merveilles.

4. En supplément à ces hommes responsables, la pratique dans beaucoup de villes prouve le très grand intérêt à se faire entourer par des commissions consultative, dont la composition et la compétence peuvent être variables, mais qui à coup sûr formeront une chambre fort utile de réflexion et de confrontation d'idées, qui pourront éclairer les responsables et pourront en outre souvent les aider à résister aux pressions des intérêts particuliers, qui peuvent se faire d'autant plus pressantes dans les petites villes où le contact avec l'habitat, c.a.d. avec l'électeur est plus intime.

5. Ensuite il s'agit de définir une politique de sauvegarde.

Ici nous entrons dans un domaine très vaste et pas toujours aisé à maîtriser, dans la mesure où les moyens en hommes et en finances sont restreints.

Et pourtant il s'agit d'un effort global d'études et d'élaboration d'une politique générale qui est absolument nécessaire et essentiel.

Cette étude obligera d'abord à se procurer le plus grand nombre possible d'outils de travail et de données objectives qui permettent de bien connaître sa ville jusque dans ses détails.

a) La première chose qui viendra à l'esprit, c'est l'inventaire sommaire ou de préférence scientifique des monuments et valeurs architecturales.

Il s'agit là en effet d'un travail essentiel, qui doit être entrepris d'urgence partout où l'on ne l'a point encore fait, et qui devra de plus en plus tenir compte de l'évolution dans notre approche de ce qui doit être considéré comme ayant une valeur architecturale. Mais, à la limite, j'oserais dire que ce travail n'est plus le premier à entreprendre.

- b) Le plus important à l'heure actuelle c'est la mise en chantier de ce que nous appelons un plan de structure, qui sera d'abord l'inventaire complet de toutes les composantes de la ville: ses fonctions multiples, ses habitants, sa configuration générale, sa relation avec son environnement immédiat ou plus éloigné, bâti ou non-bâti, son infrastructure, etc., etc. Sur base de cet ensemble de données il sera établi un plan général d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de conservation, qui doit être la synthèse de toutes les données et composantes, complémentaires ou contradictoires qui forment cette structure composite que l'on appelle "ville".

Le plan de structure (ou quelque autre nom qu'on lui donne) doit être le plan de base, le point de référence, l'expression d'une doctrine et d'une philosophie qui doit permettre à tous les responsables de parler un même langage et de poursuivre un même but, à tous les habitants de connaître et d'aider à réaliser ce but et à la ville d'avoir la possibilité de s'adapter aux nouvelles nécessités dans le respect total de ses structures historiques et de l'héritage du passé.

- c) L'étape suivante sera l'élaboration de plans détaillés par quartier, suivant des méthodes maintenant bien rodées dans plusieurs villes de différents pays, et qui en général doivent aller plus loin et plus en détail que ce que les lois sur l'aménagement du territoire prévoient parfois de façon trop générale.

L'élaboration de ces plans de quartier est l'occasion de mettre sur pied un inventaire exhaustif de l'état de chaque parcelle bâtie ou non-bâtie, de la valeur de l'habitat, du patrimoine architectural, des problèmes sociaux et humains, ou économiques, des conflits entre fonctions diverses, etc. et le plan de destination qui en résulte doit être l'outil de travail quotidien qui permettra de modeler le quartier et la ville dans la direction voulue.

6. Il est de la plus haute importance que ce travail ne soit pas réservé à la seule partie historique ou à sauvegarder de la ville. Il faut que toute la zone périphérique soit soumise au même contrôle, sinon le danger est grand de voir se créer en bordure de la ville des fonctions, ou des séries de fonctions qui peuvent être dommageables pour la ville historique, et même dans des cas extrêmes la détruire.

En plus il faut que là où nous construisons et faisons du neuf, nous le faisons à l'échelle humaine, dans un esprit de respect pour les traditions et la culture propre de chaque peuple et avec l'espoir que notre présent aura autant de futur que notre passé.

7. Il faut ensuite - et ici nous approchons déjà des réalisations pratiques, - que les réglementations communales soient telles, qu'elles soutiennent complètement la politique de sauvegarde préconisée.

Quelques exemples:

La spéculation foncière ou immobilière, ennemi public n° 1 de nos villes historiques doit être rendue impossible par un ensemble de règlements sur les hauteurs et gabarits des constructions sur les interdictions de démolition, sur l'implantation et l'extension raisonnable des diverses fonctions et activités, etc.

L'esthétique de la ville doit être gardé sous sévère contrôle, évidemment en ce qui concerne l'architecture, mais autant en ce qui concerne les enseignes publicitaires et lumineuses, le mobilier urbain public ou privé, les étalages et devantures, etc.

les règlementation de prévention d'incendie doivent être suffisantes mais se défendre contre la tendance actuelle à une réglementation excessive qui tend à vouloir appliquer indument aux villes historiques les règles fort strictes imposées à juste titre aux grands ensembles et aux immeubles

les règlements de police doivent tous aller dans le sens de la décongestion des centre-villes, de l'allègement de la circulation, de la dissuasion du véhicule privé en faveur des transports en commun

les règlements sur la sauvegarde de l'environnement doivent veiller au maintien des espaces verts et des arbres, même privés, à la diminution ou la disparition des antennes, au maintien, l'amélioration et même l'extension des cours d'eau ou des plans d'eau, etc.

enfin, la ville doit pouvoir intervenir en tant que propriétaire, et s'approprier des immeubles ou des terrains, chaque fois qu'elle constate que l'initiative privée ne se manifeste pas et laisse les propriétés à l'abandon ou se manifeste trop et veut prendre des initiatives mal-venues.

8. Tout cela me semble un ensemble de préalables nécessaires à permettre une action de sauvegarde et de conservation qui devra nécessairement être une action globale et qui devra se diriger "tous azimuts".

En effet, on ne peut restaurer l'église ou l'hôtel de ville si on ne s'attèle en même temps à la rénovation et la restauration des habitations de valeur architecturale qui les entourent; on ne peut restaurer de belles habitations qui seront nécessairement réservées à des couches plus aisées de la population si on ne fait en même temps un effort quantitativement encore plus considérable pour l'amélioration de l'habitat social ou modeste;

on ne peut arrêter l'expansion devenue démesurée ou gênante de certaines fonctions sans prévoir des alternatives de localisation ailleurs et sans insuffler dans les quartiers dominés par des fonctions trop absorbantes des nouvelles fonctions qui puissent corriger la structure;

on ne peut augmenter ou stabiliser le nombre d'habitants, si l'on ne freine en même temps les moyens de s'établir à la périphérie;

on ne peut sauvegarder et restaurer les maisons et monuments, sans avoir en même temps une politique bien réfléchie de constructions nouvelles et d'architecture contemporaine;

on ne peut assainir et améliorer des maisons particulières isolées si on ne le fait sur base d'un plan d'ensemble qui permet un travail fractionné dans le temps et dans l'espace.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples pour démontrer que dans ce corps vivant et complexe de la ville historique, il n'est pas possible, il n'est même pas utile de s'attacher à quelques grandes priorités: il faut que systématiquement l'ensemble des problèmes progresse vers une solution. Cela veut dire que le travail quotidien consistera en des dizaines de petites actions plutôt qu'en quelques grandes décisions; que l'action globale consistera en interventions extrêmement diversifiées et empreintes d'humilité, plutôt qu'en de grandes actions flamboyantes; que les responsables seront des médecins généralistes qui traiteront l'ensemble des petites maladies et imperfections qui gênent la santé de la ville, plutôt que des spécialistes qui feraient une intervention spectaculaire sur une quelconque de ces maladies. Cela vaudra d'autant plus pour les petites villes historiques où les problèmes n'ont pas atteint la plupart du temps le seuil critique constaté souvent dans les grandes villes. Le travail dans une ville historique en tant que gestionnaire et responsable, est celle d'une ardente patience et d'une humble persévérance, avec certes les moyens techniques et de gestion que nous avons acquis, mais avec surtout l'esprit de mesure, de sagesse et d'humilité qui sont peut-être les vertus essentielles que nos esprits empreints de technocratie et de progrès matériel doivent réapprendre au contact de la ville historique.

9. Il me reste un dernier point, et il me ramène à la réalité des chiffres et du financement.

Tout d'abord je veux réaffirmer ma conviction, basée sur mon expérience et celle d'autres, que les villes peuvent faire à elles seules un effort déjà considérable de financement et d'investissement pour leur sauvegarde.

- a) En effet, leur politique globale incite les particuliers à faire les efforts nécessaires de restauration et de rénovation. Certaines villes les y aident en leur accordant un subside. Il est évident que l'incitation de l'initiative privée est à tous points de vue utile et à encourager.
- b) Ensuite la ville peut trouver sur son budget des sommes annuelles à consacrer à la restauration des monuments et à la rénovation globale, si elle le veut. Il s'agit parfois de ré-orienter la politique générale, de revoir les pourcentages consacrés à d'autres investissements parfois électoralement plus spectaculaires mais pour cela pas nécessairement plus utiles.
- c) Enfin, tout le prouve: même dans les pays où le gouvernement ne subventionne que fort chichement les opérations de conservation et de rénovation, il est un fait que les moyens disponibles seront accordés en premier lieu aux communes dynamiques qui par leur esprit d'initiative et leurs réalisations propres prouvent le mouvement en marchant.

- d) Que dire enfin de ces villes privilégiées, situées dans des pays où le gouvernement a compris l'importance économique de la conservation des villes historiques, et où le système de subventions permet aux villes d'accélérer le mouvement de restauration, de conservation et de renouveau.

Ces villes seraient impardonnables si elles ne faisaient pas du renouvellement global et bien ordonné de leur ville le programme majeur et prioritaire de leur action politique.

L'espoir c'est que toutes les villes puissent se trouver bientôt dans cette situation privilégiée.

Pour qu'il en soit ainsi, nous avons encore une longue route à parcourir, beaucoup de problèmes à résoudre et de nombreuses résistances à vaincre.

Mais je crois que, plus que jamais avant, la route est tracée et le but est clair. A nous tous le devoir de marcher sans faiblir et sans dévier. La longue marche des solitaires d'il y a peu, est devenue la route d'un grand nombre. A nous tous le devoir d'y convier tous nos concitoyens dans chacun de nos pays.

Car il s'agit de beaucoup plus que de la ville historique, grande ou petite, - il s'agit de l'homme.